

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 6

Artikel: La protection du mot "hôtel"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-540850>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etudes professionnelles hôtelières

Les cours professionnels donnés dans une école hôtelière à des jeunes gens qui jusqu'alors n'avaient fait pour la plupart que des études secondaires ou commerciales leur inculquent de notre industrie une excellente idée générale et leur permettent d'avancer plus vite et plus sûrement dans la carrière dès le début de leur activité pratique. Mais l'étude des matières d'un programme très chargé en un temps trop limité est nécessairement rapide et sur plusieurs points un peu superficielle. De l'hôtel, les étudiants ne voient généralement que les banquets et les soirées pour lesquels on fait appel à leur concours, de sorte que beaucoup de leçons restent forcément dans le domaine de la théorie pure. Comme dans tous les cours de toutes les écoles à tous les degrés de l'enseignement, ces leçons seront plus ou moins bien comprises, selon les aptitudes des élèves et les dons pédagogiques des professeurs. Enfin, il est inévitable que beaucoup de notions acquises finissent par s'oublier avec le temps.

Mais si l'on reprend ces mêmes cours, en les développant et en les approfondissant, quand l'ancien élève a derrière lui quelques années de travail pratique dans un hôtel, il est évident que le jeune homme comprendra sans peine et immédiatement une foule de choses qu'il n'avait pas très bien saisies lors de son premier passage à l'école professionnelle. L'enseignement qu'il a reçu autrefois sera rafraîchi et remis en mémoire. Son esprit maintenant mûri davantage lui fera découvrir les lacunes de ses connaissances. Le désir mieux arrêté et plus énergique de se perfectionner autant que possible le fera profiter dans une plus large mesure de l'enseignement supérieur. Grâce à l'expérience acquise, il comparera chaque théorie entendue avec la pratique connue et il en tirera aussitôt des déductions éminemment profitables. C'est dire que l'institution des cours supérieurs hôteliers à notre Ecole professionnelle de Cour-Lausanne répondait à un besoin urgent et constitue un progrès de la plus haute valeur pour l'avenir de l'hôtellerie suisse.

Aussi ne saurions-nous assez encourager les jeunes hôteliers et employés supérieurs, désireux de se mettre à la hauteur des exigences que l'exploitation moderne et rationnelle d'un grand établissement impose aujourd'hui à un directeur, à participer à l'un de ces cours.

Ceux-ci sont donnés au printemps et en automne, c'est-à-dire entre les saisons hôtelières principales, de sorte qu'il est relativement facile de trouver le temps libre nécessaire. Le prix modique à payer pour être admis au cours (100 francs pour les membres de la S. S. H. et leurs enfants, 175 francs pour les autres participants de nationalité suisse) est un autre motif de ne pas négliger cette occasion extraordinairement favorable de perfectionnement.

Durant le prochain cours qui aura lieu du 3 mars au 12 avril, soit pendant six semaines, des spécialistes passeront en revue un programme judicieusement établi et comprenant la construction et l'aménagement des hôtels, les installations techniques modernes, les principes à suivre dans la direction d'une exploitation hôtelière, le droit hôtelier, les questions d'assurances et de responsabilité civile, la comptabilité hôtelière et les connaissances commerciales particulièrement nécessaires dans l'hôtellerie, l'étude des marchandises, le calcul du prix de revient de cuisine, l'oénologie, le tourisme et l'hygiène hôtelière.

Dans l'hôtellerie actuelle modernisée, il n'y a plus d'avenir assuré sans solide formation préalable. Il faut se pénétrer de cette vérité que les temps anciens sont révolus et que, comme dans toutes les autres branches de l'industrie et du commerce, il faut bon gré mal gré, aussi dans notre profession, s'élever au niveau des besoins présents, s'adapter à

des conditions nouvelles. Si l'on songe aux grands efforts accomplis dans l'hôtellerie étrangère en ce qui concerne les études hôtelières, surtout en Allemagne, aux Etats-Unis, en Italie, en France, en Autriche, on est obligé de se rendre compte que l'hôtellerie suisse ne pourra pas, à la longue, garder le rang qu'elle a conquis dans le monde si nos futurs directeurs, si la génération montante des chefs de notre grande industrie ne suivent pas le progrès général. Autrefois, nous le constatons non sans amertume, la Suisse était en tête des pays s'attachant à former méthodiquement leur personnel supérieur hôtelier; mais aujourd'hui nous sommes dépassés, et de loin, grâce à l'enseignement supérieur et même aux cours universitaires d'hôtellerie instaurés dans d'autres nations. Que l'on sache au moins profiter des occasions offertes chez nous, sinon de remonter au premier rang, du moins de conserver dans la concurrence mondiale une place honorable. Mg.

Service de placement

Etant donnée la demande déjà assez forte de personnel de toutes catégories pour la saison d'été 1930, nous recommandons aux employés intéressés de s'annoncer le plus tôt possible à l'Hôtel-Bureau, Aeschengraben 35, à Bâle (service de placement de la Société suisse des hôteliers). Tous les employés déjà inscrits chez nous et qui ont déposé à notre bureau leurs offres de travail devraient nous faire savoir s'ils acceptent aussi une place pour la saison d'été. Les employés à salaire fixe voudront bien nous indiquer séparément le salaire demandé pour la saison ou pour une place à l'année. On veillera soigneusement à ce que les copies de certificats soient au complet et en bon état et à ce que les demandes de places d'employés des deux sexes soient accompagnées d'une photographie appropriée, et non pas, si possible, en costume de sport ou d'excursion. Pour faciliter les opérations de notre service de placement, les employeurs comme les employés sont instamment priés de répondre le plus promptement possible aux demandes et aux offres de places.

Hôtel-Bureau
Aeschengraben 35, Bâle.

Pour l'avenir du tourisme national

Dans la France Hôtelière, M. Alphonse Meillon, l'une des personnalités les plus en vue de l'hôtellerie pyrénéenne et même de l'hôtellerie française, a écrit en janvier, sur l'avenir touristique de la France, l'un des articles les meilleurs, les plus solidement charpentés et les plus sagement réfléchis que nous ayons lus depuis longtemps dans toute la presse hôtelière du pays voisin. L'auteur a traité cette grave question avec une objectivité, une franchise, une indépendance d'opinion qui a dû fortement impressionner les divers milieux français intéressés.

Une partie de cet article, bien qu'écrite pour la France, peut tout aussi bien s'appliquer aux autres pays de tourisme et nous ne résistons pas au désir de la reproduire ici.

« Depuis la guerre, dit M. Alphonse Meillon, toutes les nations européennes dont le change ne barricade pas les frontières, et toute l'Amérique du Nord surtout, ont compris aussi bien que nous la valeur économique du tourisme et par conséquent de l'hôtellerie. Il n'est pas de sacrifices qu'elles n'aient consentis pour ouvrir largement les portes plus ou moins verrouillées par les nécessités fiscales, communes à tous les pays d'Europe.

« Faire semblant de croire que les autres régions européennes ou américaines ne possèdent pas des attraits merveilleux pour les touristes, que nous sommes les seuls qui ayons organisé notre tourisme et notre hôtellerie, que nous méritons seuls l'admiration du monde, toutes ces conceptions déconcertantes doivent être abandonnées sans délai. Le tourisme est devenu international depuis la guerre; voilà la vérité nue. Les Etats-Unis et le Canada s'efforcent de retenir leurs citoyens sur leur territoire et de les diriger vers leurs contrées les plus magnifiques. Même l'Union Sud-Africaine capte des Américains. Les riches Américains et les autres touristes circulent à travers l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, les Balkans, l'Egypte, etc. Ignorer cela ou feindre de ne pas en être informé est désormais inadmissible, car je recule devant une autre épithète. Personne, ni aucune organisation, ne sont capables d'endiguer le tourisme entre les frontières d'un pays quelconque. Il faut bien en prendre son parti. Au lieu de prolonger d'inutiles jérémiades, en présence de ce fait mondial, indiscutable et brutal, les hommes intelligents et énergiques doivent mieux comprendre leurs responsabilités et agir en commerçants qui veulent triompher de la concurrence de leurs voisins — aussi légitime que la leur — mais en faisant encore mieux que leurs rivaux.

« Le jour où les pouvoirs publics, où le gouvernement, où le parlement auront compris cette situation, nouvelle depuis la fin de la guerre, que rien, ni personne ne peuvent changer désormais et qui ne pourra que s'accroître au fur et à mesure que de nouveaux pays de l'Europe, de l'Afrique ou de l'Extrême-Orient s'ouvriront au tourisme, ce jour-là toutes les étroitesse de vues, toutes les fausses mesures adoptées jusqu'ici, toutes les taxes stupides, toutes les routines administratives ou hôtelières, une partie au moins des charges dont on accable l'hôtellerie disparaîtront ou s'atténueront de plus en plus. Le tourisme est le terrain économique où la concurrence mondiale se livre déjà et va livrer la bataille économique la plus acharnée, parce que c'est une branche essentielle du commerce et de l'industrie de notre époque, puisque le tourisme est devenu une ressource financière des plus rémunératrices pour les Etats. Les Etats eux-mêmes — certains du moins et les plus éclairés — sont déjà entrés résolument dans cette lutte touristique; tous vont y être poussés d'une façon de plus en plus active en favorisant de tout leur pouvoir l'accès des voyageurs, des séjournants et des baigneurs sur leur territoire. Voilà ce qu'il faut s'efforcer avant tout de faire comprendre aux pouvoirs publics, à tous les commerçants, aux industriels et aux agriculteurs comme à tous les hôteliers. »

Après avoir recommandé une enquête sur les mesures adoptées dans les différents pays en faveur du tourisme, sur les crédits accordés par les gouvernements, sur les taxes supprimées, sur tous les avantages dont y bénéficierait le tourisme, les villes d'eaux, les stations de cures et l'hôtellerie, M. Alphonse Meillon déclare :

« Qu'on supprime, si cela est nécessaire, toute autre dépense collective pendant une période et qu'on envoie aussi quelques hôteliers connaissant les langues dans les différents pays qui nous intéressent, sans parti pris, et qu'ils y étudient la manière d'opérer de nos collègues étrangers à l'égard des touristes. On ne fait pas des affaires avec de l'amour-propre, mais avec de la raison, de l'impartialité et par la connaissance précise des méthodes des concurrents. Si les étrangers ont beaucoup d'apprendre de nous, nous avons aussi beaucoup d'apprendre d'eux, mais ailleurs que dans des réunions festives. Quand nous connaissons exactement ce que les Etats étrangers et ce que nos collègues des autres nations ont réalisé en vue du développement de leur tourisme, il sera aisé d'adopter ce qui démontrera les causes de leur succès. »

La protection du mot „hôtel“

Le besoin se fait sentir depuis longtemps déjà de réserver légalement le nom d'hôtel aux établissements qui en sont vraiment dignes. L'Union internationale hôtelière comme l'Alliance internationale de l'hôtellerie sont toutes deux saisies de ce problème depuis nombre d'années; mais plus on l'étudie, mieux on se rend compte de la difficulté d'élaborer une réglementation internationale uniforme, à cause des conditions spéciales parfois très différentes qui se présentent dans les divers pays. Une solution serait plus facile à trouver, par contre, sur le terrain national.

C'est surtout en ce qui concerne les lois et règlements qui lui sont applicables que l'hôtel veut cesser d'être confondu avec des logis quelconques, des meubles borgnes, des refuges, des auberges ou des maisons de rendez-vous. L'industrie hôtelière s'est transformée et perfectionnée à tel point qu'elle n'a plus rien de commun avec l'antique « logis à pied et à cheval » et qu'elle demande à être régie par une législation adaptée à l'état de choses actuel. Sous ce rapport, certaines lois encore en vigueur contiennent des dispositions devenues absolument ridicules et intolérables. Mais pour élaborer et promulguer des lois applicables exclusivement aux « hôtels », une définition de l'hôtel est nécessaire avant tout. C'est là-dessus que l'on éprouve des difficultés à se mettre d'accord.

Un rapport sur la matière présenté au Congrès de l'Alliance internationale de l'hôtellerie à Rome, en 1929, par la Fédération nationale de l'hôtellerie belge, donnait la définition suivante :

Le terme « hôtel » ne peut s'appliquer qu'à des établissements modernes, puisque nous faisons état des conditions modernes d'exploitation pour obtenir des améliorations à notre sort, pour jouir d'un certain crédit moral et matériel auprès des autorités et du public. L'hôtel classé comme tel doit posséder un certain volume et un certain confort. On pourrait proposer la limitation minimum en volume à dix chambres. En confort, l'hôtel devrait présenter au moins des W. C. modernes, une salle de bain par dix chambres, une femme de chambre attitrée et un portier ou valet. Mais représenter un capital intéressant n'est pas suffisant pour mériter confiance. Il faut que le détenteur, que les gestionnaires de ce capital présentent, eux aussi, des garanties. Le titre d'hôtelier ne pourrait donc être octroyé qu'à l'homme réputé honnête, c'est-à-dire n'ayant jamais subi de condamnation infamante. L'autorisation d'exploiter un hôtel ne lui serait accordée qu'après une enquête faite par les autorités locales au sujet de sa moralité. C'est dans ces conditions qu'il serait souhaitable de voir consacrer officiellement les qualifications « hôtel » et « hôtelier »; elles devraient devenir exclusives au même titre, par exemple, que les qualifications « avocat », « agent de change » ou « banquier ». Par le fait même, le public descendant dans un véritable hôtel se trouverait protégé, comme il est protégé en s'adressant à un agent de change officiellement agréé.

Voici les caractéristiques proposées en Autriche par une commission spéciale :

L'établissement qui revendique l'appellation « hôtel » doit disposer au moins de 40 lits à Vienne et dans les chefs-lieux des provinces, de 30 lits dans les autres localités. Il doit avoir une salle à manger séparée de la salle de restaurant, ainsi qu'un hall, ou un salon de lecture et de correspondance, ou un salon de jeu et de musique. La lumière électrique doit y être installée, avec des sonneries ou autres signaux dans les chambres pour appeler le personnel. Comme installations hygiéniques, on demande au moins deux W. C. à chasse d'eau et une chambre de bain. A Vienne, on exige en outre l'eau courante chaude et froide dans les chambres. En tout cas, l'hôtel doit être approvisionné par une conduite amenant l'eau à l'intérieur.

L'établissement doit avoir nettement le caractère d'un hôtel, c'est-à-dire d'une maison logeant des étrangers pendant un temps relativement court. Les maisons dont la majeure partie de la clientèle loue des chambres au mois ne sont pas des hôtels, mais de simples meublés.

Les établissements répondant à ces normes fondamentales, et ceux-là seuls, seraient autorisés par l'Etat à porter le nom d'hôtel. A eux seuls seraient applicables les lois édictées pour les hôtels exclusivement. Un délai de trois ans dès la promulgation de la loi ou du décret ministériel sur la protection du mot « hôtel » serait accordé aux intéressés pour procéder aux transformations et installations éventuellement nécessaires. Avant de prendre leurs décisions en la matière, les autorités consulteraient les organisations professionnelles hôtelières.

Les propositions de la commission spéciale autrichienne ont été soumises au ministère du commerce et l'on espère arriver avant longtemps au résultat cherché : protéger la véritable hôtellerie contre la concurrence malsaine de maisons peu recommandables et la débarrasser de lois désuètes devenues injustes à son égard ; protéger aussi le voyageur contre des déceptions toujours possibles dans des localités qui lui sont inconnues.

Les billets de famille

Divers journaux, notamment *La Suisse* de Genève et la *Gazette de Lausanne*, ont publié dernièrement un article préconisant l'introduction des billets de famille dans nos chemins de fer fédéraux. L'auteur rappelle les invitations adressées antérieurement aux C. F. F., leur demandant d'imiter les compagnies françaises, pour rendre notre pays plus abordable à toute une clientèle qui en est écartée par les tarifs singulièrement élevés de nos chemins de fer. Puis il fait observer que les industries touristiques, dans la Suisse entière, sont unanimes à souhaiter la création de cette catégorie de billets, afin que les frais de voyage ne soient plus pour nos visiteurs le gros poste menaçant de leur budget de vacances.

Un correspondant de *La Suisse*, fort au courant des problèmes du tourisme, lui écrivait à ce propos une lettre disant entre autres :

« Cette année, la clientèle française s'est passionnée pour les sports d'hiver et elle est en forte augmentation dans l'Engadine ; mais tous les Français se plaignent des prix exorbitants de nos chemins de fer et du tarif des bagages.

« Les C. F. F. ont refusé d'introduire les billets de famille sous prétexte que c'était trop compliqué à appliquer. Cette raison n'en est pas une, car nos employés des guichets de gares sont aussi intelligents que les agents des compagnies françaises. Les C. F. F. ont préféré abaisser de onze à huit le nombre de personnes requis pour l'obtention d'un billet collectif. On a estimé que ce minimum de huit personnes était suffisant pour attirer les familles. Mais à qui pourrait-on faire croire qu'en Suisse beaucoup de familles voyagent avec huit personnes à la fois ?

« Le billet de famille est très connu en Suisse même et il est utilisé par des milliers de personnes qui en profitent pour aller passer leurs vacances au bord de la mer. Ces billets français sont donc une double concurrence pour la Suisse : ils attirent des Suisses en France et retiennent des Français dans leur pays.

« Voici un exemple propre à montrer les différences de prix formidables entre la France et la Suisse. Supposons un trajet de 228 km., effectué par une famille de cinq personnes. Le billet coûte en France l'équivalent de 99 francs suisses. Le même voyage de cinq personnes coûte en Suisse 270 francs. Pour les bagages, les cinq personnes jouissent en France de la gratuité jusqu'à 30 kg. par personne. En Suisse, si les cinq personnes ont chacune 30 kg. de bagages, soit 150 kg., elles paieront 30 fr. 80 pour l'aller et 30 fr. 80 pour le retour. Nous avons donc en Suisse un total de 332 francs, au lieu de 99 francs en France.

« Comment veut-on que dans des conditions pareilles la clientèle française revienne en masse profiter des sports d'hiver en Suisse ou passer ses vacances d'été sur nos montagnes ? »

Le correspondant de *La Suisse* demande instamment, en terminant, une intervention des associations intéressées du tourisme, de l'hôtellerie et du commerce auprès des pouvoirs compétents. Il réclame également le dépôt d'une motion aux Chambres fédérales et il ajoute :

« La Suisse romande est intéressée aux billets de famille pour attirer la clientèle allemande et autrichienne qui doit traverser toute la Suisse depuis Buchs ; par contre, l'Engadine y sera intéressée pour attirer la clientèle française et enfin l'Oberland bernois pour attirer soit les Français et les Italiens, soit les Allemands et les Autrichiens. »

Et *La Suisse* écrit comme conclusion :

« Ce sont là paroles d'expérience et paroles de bon sens. Il faut souhaiter que cette fois elles soient entendues au conseil d'administration des C. F. F. et M. Pilet-Golaz inaugurerait bien son règne si son premier geste était, par la création des billets de famille, de donner satisfaction à tous ceux qui, chez nous, sont intéressés au tourisme. »

Chez les cafetiers

A la récente assemblée de la Société valaisanne des cafetiers à Sierre, M. R. Kluser, de Martigny, membre du comité central de la Société suisse des cafetiers, président de l'Association valaisanne des hôteliers, a prononcé un discours dont nous tirons les passages suivants. Tous les hôteliers ayant un restaurant public pourront en faire leur profit.

La Confédération subventionne les sociétés d'abstinents. Est-ce logique ? On dit que ces sociétés font du bien. N'empêche que leur but est la suppression de toutes les boissons alcooliques et qu'en les soutenant officiellement on a l'air d'approuver ce but ; on leur donne un appui moral pour l'atteindre. Nous, nous estimons que notre métier est aussi honorable qu'un autre et nous sommes aussi adversaires de l'abus que qui ce soit, quoi qu'on dise. Nous voulons exercer notre profession de façon à mériter la considération générale. Il y a des exceptions dans toutes les corporations, et non pas seulement dans la nôtre.

La Société suisse des cafetiers fait tout ce qu'elle peut dans cette voie. Elle insiste pour que les autorités soient plus respectueuses de la délivrance des patentes. Elle encourage depuis des années les sections à organiser des cours d'instruction professionnelle, soit de comptabilité, de service de table, de cuisine, des soins à la cave, du traitement des vins. Puis elle a créé l'Ecole professionnelle des restaurateurs à Zurich, qui fait pendant à l'Ecole professionnelle de la Société des cafetiers de Neuchâtel.

Les temps changent. Le café n'est plus le « salon du pauvre », comme on l'appelait. Du fait de la facilité des communications par les trains et les autos, tout établissement doit être à même de recevoir l'étranger à sa localité, à son canton et même au pays. Or la clientèle est difficile. Le client de l'endroit lui-même a des exigences qu'il n'avait pas autrefois ; il veut le confort, un service soigné et non pas un service « à la papa ». Il faut suivre l'évolution. Il faut maintenant être un véritable commerçant et connaître les perfectionnements techniques.

Comme le savent ceux qui lisent le journal professionnel, depuis longtemps la Société suisse des cafetiers mène campagne pour l'introduction dans les lois cantonales sur les auberges de l'obligation de produire un certificat de capacité pour l'obtention d'une patente, certificat délivré après un examen. Quelques cantons ont déjà pris des dispositions à ce sujet. Cette innovation ne touche pas les collègues déjà établis. Les nouveaux ont la facilité de suivre les cours professionnels organisés par les sections ou de passer quelque temps dans l'une des deux écoles déjà citées, s'ils ne possèdent pas les connaissances suffisantes, c'est-à-dire s'ils n'ont pas encore travaillé dans la partie. Il faut que les cafetiers soient à la hauteur de leur tâche, dans leur intérêt personnel comme dans celui de la corporation tout entière.

Le 6 avril aura lieu la votation populaire sur la révision du régime des alcools. La Société suisse des cafetiers recommande de voter « oui ». Dans les nombreuses conférences qui ont eu lieu sous la présidence de M. le conseiller fédéral Musy, nos représentants ont défendu avec énergie et

ténacité nos intérêts, de sorte que le nouveau projet est acceptable pour nous, tel qu'il a été ratifié par les Chambres fédérales. Cette révision était nécessaire. Si ce projet n'était pas accepté, on en viendrait à l'interdiction de l'eau-de-vie ; il vaut mieux que celle-ci soit renchérie. Si on avait procédé ainsi pour l'absinthe, elle ne serait pas supprimée. Ce n'est du reste pas au café qu'il y a abus d'eau-de-vie, dans le 99% des cas du moins ; c'est ailleurs. Notre devoir à tous est de faire une active propagande en faveur de la révision, soit de recommander de voter « oui » le 6 avril.

Le „Glacier-Express“

Les journaux ont sommairement annoncé la mise en marche, le 1er juillet prochain, d'un train « Glacier-Express » reliant Zermatt à St-Moritz, sans que les voyageurs aient à changer de voiture, grâce au nouveau tronçon de voie ferrée Viège-Brigue, raccordant la Viège-Zermatt à la Furka-Oberalp. La direction du Viège-Zermatt communique les renseignements suivants sur les caractéristiques de ce nouveau train :

Le « Glacier-Express », qui tire son nom des régions alpêtres qu'il traverse, circulera donc entre Zermatt et St-Moritz dès le 1er juillet 1930. Il comprendra vraisemblablement trois voitures, soit une de chacune des compagnies du Viège-Zermatt, de la Furka-Oberalp et des Chemins de fer rhétiques.

Le départ de Zermatt est prévu à 7 h. 35, en correspondance, de Brigue, avec le rapide Paris-Trieste. Parti de Brigue à 9 h. 30, il arrive à Gletsch à 11 h. 20, à Andermatt à 12 h. 40, à Disentis à 14 h. 25, à Reichenau à 15 h. 48 et à St-Moritz à 18 h. 30.

Pour le retour, le départ de St-Moritz est fixé à 8 h. 15 et l'arrivée à Zermatt à 18 h. 55.

Le parcours dure donc 10 heures 40 m., dans les deux sens, à travers des paysages idylliques ou sauvages, toujours grandioses, d'une merveilleuse beauté.

On part de Zermatt, à l'altitude de 1608 mètres, pour descendre à Viège à 651 m. ; on remonte à la Furka à 2154 m., pour descendre à Andermatt à 1439 m. ; on remonte à l'Oberalp à 2048 m. pour descendre à 607 m. à Reichenau et terminer à St-Moritz à 1778 m.

On fait donc trois grandes descentes de 957 m., 715 m. et 1441 m., pour remonter de 1503 m., de 609 m. et de 1171 m. C'est 313 m. d'un côté

**In commandant vs...
conserves...vous
demanderez une caisse
de Raisins de
Corinthe!**
COMPTOIR CENTRAL DU RAISIN DE CORINTHE, GENÈVE

JOHNNIE WALKER



Born 1820
— Still
going Strong

JOHN WALKER & SONS LTD. Scotch Whisky Distillers, Kilmarnock, Scotland

**JOHNNIE WALKER'S
BLACK LABEL WHISKY**
ist garantiert 12-jährig

Allerleige Generalvertreter für die Schweiz:
HUGUENIN A.-G., LUZERN

Insérer en bringt Gewinn!

Prix Frs. 5.75



**NOUVEAUTÉ
ARAM**

Le meilleur aiguisoir
à couteaux ordinaires et inoxydables

ARAM donne un tranchant parfait sans user la lame. Très pratique pour hôtels, pensions, restaurants. En vente dans les principaux magasins de coutellerie et quincaillerie.

Seuls fabricants:
Fab. Aris, Départ. Aram — Genève.

Zündhölzer

unfeuerwerk und Kerzen je
er Art, Scherhölzer „Ideal“,
Jodenvichse, Bodenöl Stahl-
ölne, Essig-Sesseln 80%, etc. Ho-
bert in bester Qualität billigt

G. N. Fischer,
„Schweizer Zündholz- und Fe-
zen-Fabrik“ Fehlfabrik (Zürich)
Jahr 1880, Gold Medaille Zürich
804. — Verlangen Sie Preislist-
und Prospekte

Gemälde

Eines der besten Werke
O. Pilny's (arab. Gruppen-
bild) in der Wüste,
200 x 140 cm. gerahmt
aus Nachlass sehr günstig
zu verkaufen

Prachtvolles Stück für
geräumige Räume. Preis:
Fr. 1200.—, Auskunft:
Brunner & Co. A.-G.,
Kunstanstalt, Tannen-
strasse 1, Zürich 6.

MENU-DRUCK



Arbeitsvolles Stück für
geräumige Räume. Preis:
Fr. 1200.—, Auskunft:
Brunner & Co. A.-G.,
Kunstanstalt, Tannen-
strasse 1, Zürich 6.

**AUTOMAT
„Scha-co“**

arbeitet zwangsläufig, d. h. un-
abhängig von der Heißung,
liefert daher immer gute, saubere
Abzüge, ein- oder mehr-
farbig, auf jedes Papier in
jeder Auflage, gleich ob hand-
geschrieben oder gezeichnet.
Er ist billiger als die
meisten bisherigen Vervielfäl-
tigungsapparate. In d. Schweiz
bereits mehr als 5000 Stück
im Gebrauch. Verlangen Sie
Offerte, Druckproben und Re-
ferenzen.

Fabrikation und Vertrieb:
**E. SCHAEZLER
& Cie. A. G. Basel**
23 Dornacherstrasse 23

J. Diémand
Installations sanitaires
Lausanne Montreux



**Le fournisseur d'hôtels
est en danger**

d'être dépassé par la concurrence
s'il ne fait pas de la publicité.

Rohrmöbel



**von
Cuenin-Häni & Cie.**
Küchen- & Badmöbel
Filiale in Brugg (Aargau)
Gegründet 1884. Kataloge

**Gesucht
Premier Maître d'hôtel**

für Grand Hotel, führender Platz Graubünden. Nur tüchtiger, junger Restaurateur, im Verkehr m. d. feinen Clientèle bestens bewandert, möge sich bewerben, andere Offerten zwecklos. Gef. Eingaben unter Chiffre E 2174 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

HAUSDAME

gesetzt. Alters, Sprachkenntnisse, selbständig u. korrekt, perfekt in keller u. warmer, auch Putz-Küche, als Küchenleiterin, Zeugnisse vorhanden, sucht Vertrauensposten in Betrieb, Sanatorium oder Pension. Angebote unter D. R. 5549 be-
fordert Rudolf Mosse, Dresden.

GESUCHT
auf kommend. Frühjahr
Kochlehrstelle
in Hotel I. Ranges für
intelligenten, kräftigen,
16jährigen Jüngling. Off.
unter O F. 2348 St. an Orell
Füssli-Annancen, St. Gallen.

Students
Comfortable Board Residence
with good
English
conversation. Piano and wire-
less. Limited number (four).
Tuition by highly qualified
Professor. Terms inclusive
£ 10 per month. Mrs. Rose,
10, Tyndale Park, Herne Bay,
Kent, England.

Concierge

ev. Concierge-Conducteur sucht
Frühjahrs- und Herbstsaison-
Posten, würde auch Ver-
trauensposten annehmen, da
in Buchführung, Réception
Gewandert. Offerten unter
Chiffre R 02144 an Revue
Hotel-Revue, Basel 2.

**Direction
cherchée**

par Directeur ayant tra-
vaillé à l'étranger et dans
les hôtels de luxe et 1er rang
en Suisse. Ec. sous chiffre
T. O. 2097 à la Revue Suisse
des Hôtels, à Bâle 2.

**CHAMPAGNE
GEORGE GOULET, REIMS**
LE PRÉFÉRÉ DES CONNAISSEURS

Agents généraux pour la Suisse:
RENAUD Frères - Bâle - Zurich - St-Moritz

**BILLIGE
TAPETEN**



**Armbroffter
Laufen (Jura)**
Billige Bodenpreise
Verlangen Sie
Musterbücher

Suche
noch einige regelmäßige
Abnehmer für prima frische
Trinkeier
F. Meyer, Hub, Huttwil (Bern).

Putztücher
konkurrenzlos
H. SPRING
Postfach - THUN

**PRIMA
TAFELLOBST**

hat zu verkaufen, solange
Vorrat, frische Station
gegen Nachnahme, à 60 Rp.
pro kg., von 25 kg an.
Franz v. Arx Schaad, Landw.,
Niederbuchsiten.



**Das
Gesundheits-
wasser!**

In
allen guten Hotels
erhältlich